



Titre du projet	Adoption IPAM
Développement de cliniques intégrées pour le suivi des grossesses normales	RCG-0422-112
Spécialité(s) concernée(s)	Montant alloué
Obstétrique-Gynécologie	664 996 \$
	Début du projet
	2022-2023
Contexte	
<p>Les modèles de prise en charge du suivi des grossesses normales varient d'une province à l'autre et entre les pays industrialisés. Le modèle québécois actuel repose encore amplement sur les obstétriciens gynécologues pour des suivis qui devraient être assumés par des professionnels de première ligne.</p> <p>Cette situation contribue à une moins grande disponibilité de ces spécialistes pour prendre en charge des problématiques gynécologiques ou pour faire le suivi de femmes enceintes présentant des facteurs de risque.</p>	
Description du projet	
<p>Ce projet vise à mieux allouer le temps des médecins spécialistes en obstétrique-gynécologie, tout en partageant un espace de collaboration interprofessionnelle avec les infirmières pour le suivi des patientes enceintes présentant une évolution sans facteur de risque particulier (grossesse normale).</p> <p>Au Québec, en Groupe de médecins de famille (GMF), les médecins de famille faisant des suivis de grossesses travaillent depuis quelques années en étroite collaboration avec des infirmières, réduisant ainsi le nombre de visites effectuées par le médecin de famille lui-même. Cette façon de faire permet au médecin de prendre en charge d'autres problématiques d'ordre médical.</p> <p>Cet espace de collaboration interprofessionnelle permet également de maintenir un suivi de très haute qualité pour la femme enceinte avec des examens physiques qui sont partagés entre les infirmières cliniciennes et les médecins de famille, et ce, aux différents jalons de la grossesse. Dans le cadre des suivis de grossesses normales effectués par des médecins obstétriciens gynécologues, le même modèle de pratique pourrait être construit et mis en place.</p>	
Objectif(s)	
<p>Ce projet permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Réduire les visites de contrôle pour grossesse normale par un médecin spécialiste alors que celles-ci peuvent être réalisées par d'autres professionnels de la santé;• Accroître l'accès aux obstétriciens gynécologues en leur permettant de prendre en charge plus de patientes présentant des grossesses à risque ou un problème d'ordre gynécologique puisqu'ils auront moins de visites de suivi de grossesses normales à effectuer;• Valoriser la profession infirmière;• Créer des nouveaux partenariats de soins au sein d'espaces collaboratifs partagés.	
Responsable de la mise en œuvre	
Ministère de la Santé et des Services sociaux	